

VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 29 avril 2014

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28 puis 29 puis 30

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 avril à quinze heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au vingt-huit puis vingt-neuf puis trente au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT, Maire

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

Annie PIOFFET, Anne-Marie DOUGNIAUX, Francis POTTIEZ, Sandrine LEROTY, Claude GARRO, Elisabeth VASSEUR, Alain LE QUELLEC, Sylvie PERUZZO, Xavier DUGOIN, Jouda PRAT, Jérémie ARTHUIS, Astrid BALSSA, Gilles BRANDON, Marie-José PERRET, Jean-Marc RITA LEITE, Serge RAYNEL, Patrick LEGRIS, Corinne SAUVAGE, Christian BOUARD, Christine COLLET, Christian RICHOMME, Annette GILLES, Jean-Stéphane MARTIN, Dora DELAPORTE, Thierry GUEZO, Julien SCHENARDI, Valérie GIRARD

POUVOIRS :

*Romain BOSSARD pouvoir à Anne-Marie DOUGNIAUX
Carina COELHO pouvoir à Christine COLLET
Jean FERET pouvoir à Xavier DUGOIN
Elisabeth DELAGE pouvoir à Elisabeth VASSEUR
Sandra HARTMANN pouvoir à Francis POTTIEZ
Christian RICHOMME à Annette GILLES*

ABSENTS :

*Xavier DUGOIN (jusqu'à 15h05)
Jean-Stéphane MARTIN
Dora DELAPORTE
Thierry GUEZO
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT (pour le vote du Compte Administratif)*

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, *Valérie GIRARD* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DELIBERATION	N°1 du 29.04.2014 à 15h00
OBJET	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DRESSE PAR MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-12, L2121-31, L2343-1, L2343-2, L2541-13, et D2343-3 et D2343-4,

VU le Compte de Gestion 2013 dressé par Madame le Receveur municipal et annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le Compte Administratif 2013 de la Commune,

APRES DELIBERATION,

ADOpte le Compte de Gestion de l'exercice 2013 du Budget Principal de la Ville dressé par Madame le Receveur municipal conformément aux documents joints.



Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecey

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 4
ABSENT : 4